



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE ST MARTIN D'HERES (38400) – 16 rue Saint Exupéry

APPARTEMENT en copropriété, au rez-de-chaussée, d'une superficie de 71,25 m2.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE**

**Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 de 14 heures à 15 heures
par le ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissiers de Justice à 38000
GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LES ALLOVES situé 1-3-5-7-14-16-18-20-11-13-15 rue St Exupéry et 2-4 rue Commandant Komarov à 38400 ST MARTIN D'HERES, représenté par son syndic en exercice, la SARL BUGHEY IMMOBILIER, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 318 248 614, dont le siège social est situé 11 Boulevard Agutte Sambat 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de ST MARTIN D'HERES (38400), dans un ensemble immobilier dénommé LES ALLOVES situé 1-3-5-7-14-16-18-20-11-13-15 rue St Exupéry et 2-4 rue Commandant Komarov, cadastré section AV 55 et AV 57, et plus particulièrement le lot 101.

Lot 101 : un appartement en rez-de-chaussée et les 260/70000èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 31 Mars 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 15.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.